



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Neuf Mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du sous la présidence de Madame **MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés
Avec pouvoir : 2

Absents excusés : 3

Date de convocation
02/05/2023

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, Mme LEFEVRE Christine, Mme PETITFRERE Eugénie, Mme BRUNETEAU Corinne M. GODRIE—AUDOUIN Jacques.

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Mme BARBIERI Maryse donne pouvoir à Mme PETITFRERE Eugénie,
M. SECQ Jérôme donne pouvoir à M. DUPUY François.

Étaient absents excusés : M. AUDARD Stéphane, M. AUGIER Arnault, Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LABOUBEE Bernard

Ordre du jour

- Approbation de compte-rendu de la séance du **11 Avril 2023**,

Délibérations :

Finances :

- 2023-09-05-01 – Approbation des Subventions aux associations,
- 2023-09-05-02 – Approbation des Tarifs Restaurant Scolaire,
- 2023-09-05-03 – Approbation des Tarifs de la Garderie Périscolaire,
- 2023-09-05-04 – Approbation des Tarifs du Transport Scolaire,
- 2023-09-05-05 – Approbation Décision Modificative du Budget Primitif Commune de Bussac-Forêt,
- 2023-09-05-06 – Approbation Achat Terrain BLANCHARD,
- 2023-09-05-07 – Approbation Achat Terrain AUDOIRE.
- 2023-09-05-08 – Approbation Achat Terrain PIERRON.

Décisions du Maire

2023-04- N°02 Devis Remplacement des Couteaux pour Tondeuse,
2023-04- N°03 Devis Lampe du Vidéo Projecteur Ecole Elémentaire,

2023-04- N°04 Devis Produits Entretien,
2023-04- N°05 Devis Mise en Propreté des Réseaux d'Extraction de Buées Grasses en
Cuisines de la Salle des Fêtes
2023-04- N°06 Devis Diagnostic Repérage et Prélèvement Amiante avant Travaux,

Informations.

Madame le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 Avril 2023.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

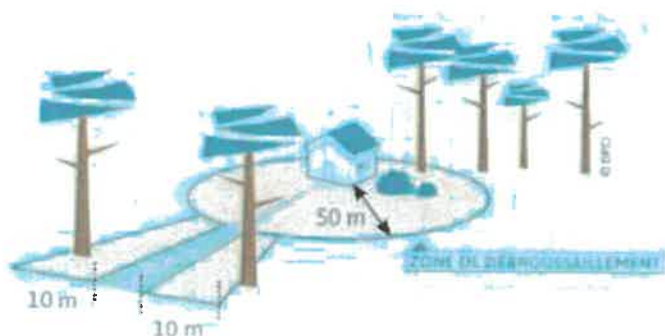
Compte rendu adopté

Madame le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

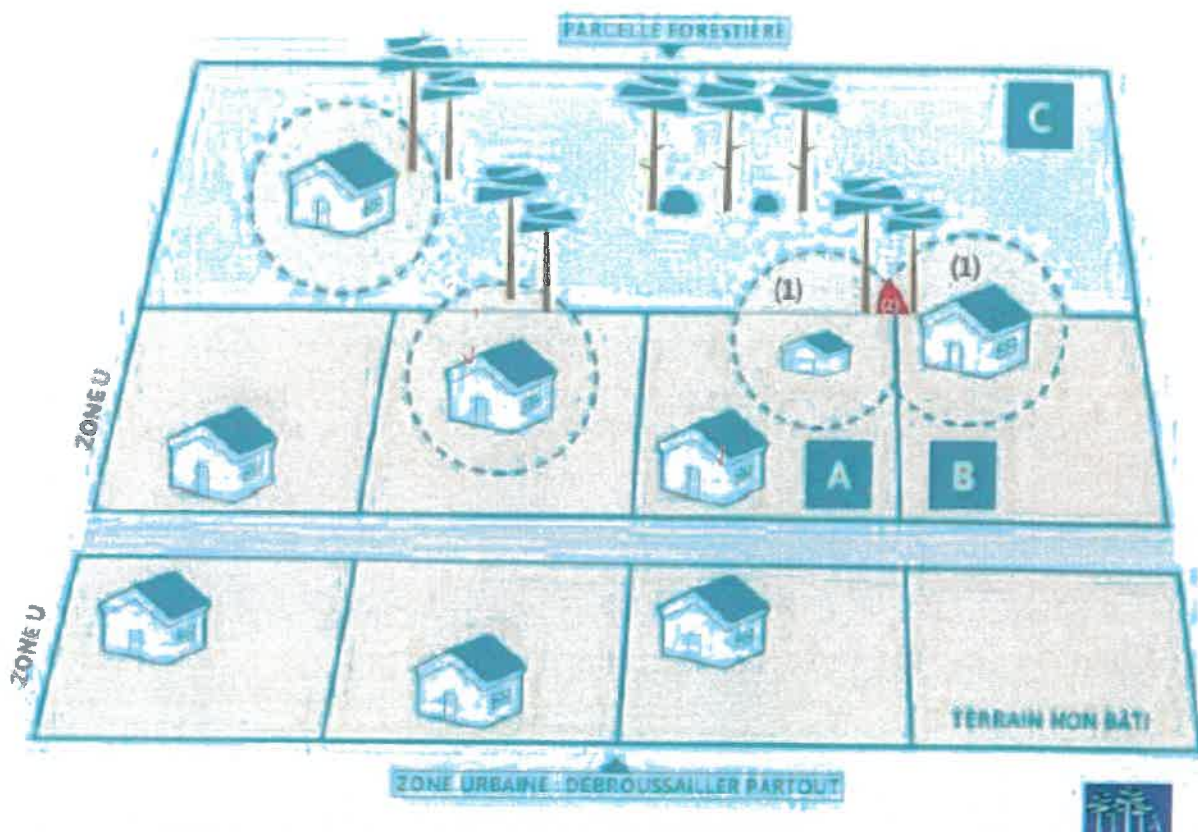
Intervention de Madame Julie MELLUC, Chargée de Mission forêt et filière bois Communauté des Communes de la Haute Saintonge, afin de présenter et d'expliquer aux membres du Conseil Municipal ce que sont les obligations légales de débroussaillage.

Les Obligations Légales de Débroussaillage est un élément fondamental de la politique nationale de Défense des Forêts contre l'Incendie. En Haute Saintonge, les Obligations Légales de Débroussaillage s'appliquent dans les communes situées dans les massifs forestiers classés à risque feu de forêt par le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2018/2027, 39 communes sont classées à risques dont Bussac-Forêt.

Les Obligations Légales de Débroussaillage concerne les propriétaires ou les occupants des terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, elle s'applique sur :



En zone urbaine (zones U dans le PLU) L'obligation de débroussaillage porte sur la TOTALITÉ des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (L134-6 et 8 CF).



La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation soit durant les mois de Février et Mars et lorsque le niveau de risque incendie est faible à moyen.

Débroussailler ce n'est pas couper !

Il faut :

- Enlever les arbres morts, tombés ou arrachés,
- Elaguer les troncs conservés sur 1/3 de leur hauteur et jusqu'à 2 mètres pour les sujets de 6 mètres ou plus.
- Eliminer les rémanents par évacuation ou broyage sur place,
- Couper les branches surplombant les toitures.
- Le long des voies de circulation publique, les arbres situés sans la bande à débroussailler doivent être élagués pour laisser une hauteur libre sous branches de 4 mètres.

Attention, le Brûlage des déchets est interdit.




Madame Julie MELLUC, informe les membres du Conseil Municipal, que le non-respect des obligations légales de débroussaillage expose les propriétaires ou les occupants à :

- Mise en demeure de débroussailler et astreinte journalière,
- L'Exécution d'office des travaux à vos frais,
- Une amende pénale de 750€ (1500€ dans un lotissement),
- Jusqu'à 30€ par m2 soumis à Obligation Légales de débroussaillage non débroussaillé,
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie.

Elle précise que dans le cas où les intéressés, n'exécutent pas les travaux, la commune y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci (L134-9 CF).

De plus elle interpelle le conseil Municipal concernant l'impact des incendies sur la forêt.

H A U T E





SAINTONGE

Impact des incendies sur la forêt.

Derniers incendies > 10 ha en forêt de Haute Saintonge

Date	Commune	Surface brûlée (ha)
juil-06	Mosnac	10
avr-10	La Clotte	84
avr-10	Montendre	22
août-16	Bédenac	10
sept-16	Clérac	22
mai-17	Bédenac	13
sept-19	Bédenac	145
avr-21	Cercoux	106
mars-22	Clérac	30
juil-22	Clérac	40
août-22	La Génétouze	25
Total		507



Pour plus d'information concernant la campagne d'information Nationale Obligations Légales de Débroussaillage :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

Pour Consulter le niveau de risque incendie : <https://www.geoplateforme17.fr/risquefeu-foret>

○ 2023-09-05-01 – Approbation des Subventions aux associations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7 ;

Vu l'étude des dossiers lors de la Commission Finances animation Jeunesse et sport du vendredi 21 Avril 2023.

Considérant l'examen attentif des dossiers déposés en mairie, nous devons approuver les demandes de subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux différents organismes :

Nom de l'association bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention attribuée	Vote	Observations
A.C.C. A	Subvention	2 000 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Amicale Pétanque des Pins	Subvention	250 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Subvention	600 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
ARCBF	Subvention	250 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
A.P. E	Subvention	350 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Asso. Combat. Pris. Guerre	Subvention	50 €	Pour : 12 Contre : Abs :	
Anciens Pompiers Retraités	Subvention	300 €	Pour : 12 Contre : Abs :	
Association des cavaliers Bussac-Foret	Subvention	150 €	Pour : 12 Contre : Abs :	
Association LIVR'ANIM	Subvention	300 €	Pour : 12 Contre : Abs :	
Club des Bruyères	Subvention	1500 €	Pour : 12 Contre : Abs :	Dont 300€ supplémentaire à l'occasion de l'Anniversaire du Club
Club Sportif Bussacais Cyclos	Subvention	300 €	Pour : 12 Contre : Abs :	
FC Sud 17	Subvention	6000 €	Pour : 12 Contre : Abs :	M. GRAVOUIL Sort de la salle
Comité des fêtes	Subvention	0€	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	Sous condition d'Animations non annulées
Créat – Artists - Bois	Subvention	750 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
De Fils en Aiguilles	Subvention	200 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Club de Gym	Subvention	600 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	Mme PETTFRERE Sort de la salle
Le Petit Théâtre Bussacais	Subvention	500 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Ecole Maternelle	Subvention	1000 €	Pour : 12	

Sortie			Contre : 0 Abs : 0	
Ecole Maternelle Coopérative	Subvention	400 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Pétanque Bussac-Forêt	Subvention	500 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Saveurs et Découvertes	Subvention	500 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Ecole Élémentaire Sortie	Subvention	2000 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Ecole Élémentaire USEP	Subvention	600 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Ecole Élémentaire Coopérative	Subvention	950 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	
Tennis club de BUSSAC-FORET	Subvention	800 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	Mme BRUNETEAU Sort de la salle
Tennis de Table	Subvention	300 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	M. LABOUBEE Sort de la salle

Subventions particulières :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant de la subvention attribuée	Vote	Observations
A.P.E Fête Locale	1000 €	Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0	Pour l'organisation, la participation à l'animation fête locale.

Dans certains cas, la subvention sera attribuée sous condition de reprise des activités ou d'animations.

Monsieur GODRIE—AUDOUIN indique qu'il convient d'expliquer pourquoi CREABOIS à eu une augmentation de sa subvention. Madame le Maire indique que cette augmentation provient du fait que l'association réalise pour le compte de la commune et des écoles des décorations de Noël.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-02 – Approbation des Tarifs Restaurant Scolaire

Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 supprimant le principe d'encadrement annuel des tarifs de la restauration scolaire,

Considérant que le conseil municipal peut fixer librement le prix du repas au restaurant scolaire sous réserve que le prix payé ne dépasse pas le coût supporté par la collectivité,

Vu le prix de revient du repas au restaurant scolaire et le prix actuel du repas payé,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Elle rappelle les tarifs actuels :

- 2,50 Euros le prix du repas de cantine pour les élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle.
- 4,10 Euros le prix du repas fourni aux adultes par le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs suivants :

- **2,60 Euros** le prix du repas de cantine pour les élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle.
- **4,30 Euros** le prix du repas fourni aux **adultes** par le restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-03 – Approbation des Tarifs de la Garderie Périscolaire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de la Garderie Périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Elle rappelle les tarifs actuels :

	1 heure	2 heures
QF inférieur à 800	0,80	0,95
QF entre 800 € et 1100	0,85	1,00
QF supérieur à 1000	0,90	1,05

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des foyers.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs suivants :

	1 heure	2 heures
QF inférieur à 800	0,85	1,00
QF entre 800 € et 1100	0,90	1,05
QF supérieur à 1000	0,95	1,10

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-04 – Approbation des Tarifs du Transport Scolaire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas maintenir comme l'année précédente la gratuité et de fixer le tarif du transport scolaire.

Elle demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation demandé aux familles concernant le transport scolaire communal à compter du **1er Septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024**. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- De fixer à **30 €, par enfant**, la participation demandée aux familles concernant le transport scolaire à compter du **1er septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024**,
- **Autorise** Mme le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-05 – Approbation Décision Modificative du Budget Primitif Commune de Bussac-Forêt

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 Abrégée,

Vu le budget de la Commune de Bussac-Forêt,

Madame le Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la Commune de Bussac-Forêt de l'exercice 2023 :

Opération d'ordre SDEER :

DEPENSE	COMPTE	MONTANT
RESEAUX D'ELECTRIFICATION SDEER	21538-041	20 000€
RECETTE	COMPTE	MONTANT
RESEAUX D'ELECTRIFICATION SDEER	13258-041	20 000€

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-06– Approbation Achat Terrain Société Agricole et Forestière

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal de l'opportunité d'achat des parcelles appartenant à la Société Agricole et Forestière cadastrées :

- **ZD 50** « Petit Terrier »
- **ZN 37 et ZN 39** « Le Grand Milieu »

Pour une superficie totale de **3ha 69a 87ca**.

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'achat des terrains pour un montant de **8 000€ (huit mille euros)** auquel s'ajouteront les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide d'acquérir pour la somme de 8 000€ (huit mille euros) frais d'acte inclus les parcelles ZD 50 au lieu-dit « Petit Terrier », ZN 37 et ZN 39 au lieu -dit « Le Grand Milieu », soit une contenance totale de 3ha 69a 87ca.**
- **Donne tout pouvoir à Madame la Maire ou son 1er Adjoint pour la réalisation de cette opération, notamment pour la signature de la promesse d'achat et l'acte notarié, sachant que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Commune, et d'élire domicile en l'étude de Maître SANTOS MAUVEZIN, notaire à Saint Savin.**

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-07– Approbation Achat Terrain Indivision AUDOIRE

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal de l'opportunité d'achat d'une parcelle appartenant à Monsieur AUDOIRE cadastrée :

- **ZI 1** « Les Terriers » pour une superficie totale de **3ha 00a 50ca**.

Madame le maire soumet au conseil municipal l'achat du terrain pour un montant de **10 000€ (Dix mille euros)** auquel s'ajouteront les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide d'acquérir pour la somme de 10 000€ (Dix mille euros) frais d'acte inclus, la parcelle ZI 1 au lieu-dit « Les Terriers », soit une contenance totale de 3ha 00a 50ca.**
- **Donne tout pouvoir à Madame la Maire ou son 1er Adjoint pour la réalisation de cette opération, notamment pour la signature de la promesse d'achat et l'acte notarié, sachant que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Commune, et d'élire domicile en l'étude de Maître FIEUZET, notaire à Montendre.**

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023-09-05-08- ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZC N° 39 SISE LIEU-DIT "La Virée d'Eulet " À Monsieur et Madame PIERRON, par le biais d'une substitution de la SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle retire de l'ordre du jour cette délibération suite à un échange téléphonique avec le conseiller foncier de la SAFER.

Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023-04- N°02 Devis Remplacement des Couteaux pour Tondeuse,

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'entreprise DESTRIAN, concernant le remplacement des couteaux de la tondeuse pour un montant de 466,56 € TTC.

2023-04- N°03 Devis Lampe du Vidéo Projecteur Ecole Elémentaire,

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de Lampes Projecteur, concernant le remplacement de la lampe du vidéo projecteur de l'école Elémentaire pour un montant de 134,75 € TTC.

2023-04- N°04 Devis Produits Entretien,

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'entreprise OBYO POLLET, concernant l'achat des produits d'entretien pour un montant de 2 014,88 € TTC.

2023-04- N°05 Devis Mise en Propreté des Réseaux d'Extraction de Buées Grasses en Cuisines de la Salle des Fêtes,

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de la société GROUPE IGIENAIR, concernant la mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses des cuisines de la salle des Fêtes pour un montant de 705,13 € TTC.

2023-04- N°06 Devis Diagnostic Repérage et Prélèvement Amiante avant Travaux,

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis du bureau d'étude et de diagnostic AGENDA DIAGNOSTICS, concernant le repérage et les prélèvements Amiante avant travaux d'un logement communal pour un montant de 312,00 € TTC.

2023-05- N°01 Devis Fournitures Papeterie Librairie Ecole Elémentaire J & M ANDRIEU.

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis Savoirs Plus, concernant l'achat de fournitures scolaires (Papeterie Librairie) pour l'Ecole Elémentaire J&M ANDRIEU pour un montant de 859.32 € TTC.

2023-05- N°02 Devis AEL Rajout d'une prise pour Friteuse stade de Foot.

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis AEL, concernant le rajout d'une prise pour friteuse sur le coffret manifestation au stade pour un montant de 248.48 € TTC.

2023-05- N°03 Devis Réparation Véhicule Technique Peugeot Boxer3

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis du Garage PAILLE, concernant le remplacement de la boîte à vitesse et l'embrayage du PEUGEOT BOXER3 pour un montant de 4 036.82 € TTC.

2023-05- N°04 Devis – Contrat Nettoyage des vitres des Bâtiments Communaux Année 2023-2024

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis-contrat de EI PETITFRERES NETTOYAGE, concernant le nettoyage des vitres des bâtiments communaux pour 2023-2024 pour un montant de 805.20 € TTC.

Informations

Ω Monsieur Dupuy informe que le cadenas de la piste 31 a été coupé, et que, de nombreux dépôts sauvages sont découverts sur les pistes forestières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Lundi 12 Juin 2023** à la salle de la Mairie.

Secrétaire de Séance
M. LABOUBEE Bernard



Madame le Maire,
Madame Lise MATTIAZZO

